

### Déclaration liminaire de la CGT-INRA :

*Nous souhaitons croire que la Direction Générale donne à l'adjectif Social dans « Dialogue Social » le sens qu'en donnait Jean-Jacques ROUSSEAU dans le Contrat Social et non celui donné dans Plan Social qui, en général, gère les licenciements.*

Madame la Présidente, Messieurs les Directeurs généraux délégués, Mesdames, Messieurs,

La Direction Générale a convoqué ce Comité Technique Paritaire spécial d'Echanges entre l'Administration et les Organisations Syndicales sur des sujets d'actualité dans le cadre plus formel du CTP.

La date retenue se situe au beau milieu d'une période de lutte intense contre le projet de réforme des retraites en général, des pensions civiles des fonctionnaires en particulier.

Après la journée du 24 juin, relayée à l'INRA par l'ensemble des organisations syndicales, et qui fut un succès tant par le nombre de grévistes que par le nombre d'agents INRA dans les cortèges, après la journée du 7 septembre, toujours relayée à l'INRA par les quatre organisations syndicales et qui fut un nouveau succès avec plus de 1100 grévistes, collègues titulaires et précaires, et au moins autant d'agents INRA parmi les manifestants, ce CTP se tient à une semaine de la journée du 23 septembre qui sera probablement encore plus forte que les journées précédentes : l'objectif est de faire plier le gouvernement qui fait mine de ne pas vouloir entendre nos revendications, pour qu'il retire son projet.

Le gouvernement n'est pas seul à faire preuve de surdité, voire d'autisme lorsqu'il s'agit de « Dialogue Social »; la Direction Générale elle aussi a bien du mal à prendre en compte les demandes, requêtes et exigences des agents de l'INRA; en voici quelques exemples.

Un premier exemple de la manière avec laquelle vous avez de la peine avec le « dialogue social ».

**Lors de la mise en place de S2I Finances par People Soft**, il a fallu la mobilisation des utilisatrices SUPERGUDU, le soutien de leur DU et l'appui des organisations syndicales pour briser votre superbe certitude que tout allait bien.

A l'occasion de la remise à jour du système par Oracle cet été, certains anciens problèmes ont resurgi, de nouvelles difficultés sont apparues.

Grâce au professionnalisme dont ont fait preuve les collègues en charge de l'outil et grâce aux leçons qu'ils ont su tirer de la période précédente, ces difficultés ont été réduites même si toutes ne sont pas encore totalement résolues.

Une des raisons pour lesquelles le système n'a pas redémarré sans à-coups le 16 ou le 17 août, est la réduction importante du nombre de collègues affectés à ces tâches de maintenance.

La Direction Générale voudrait démontrer que l'INRA n'a pas les moyens de gérer ce système et qu'il vaut mieux transférer sa gestion au privé, qu'elle ne s'y prendrait pas autrement !

Un deuxième exemple du peu de cas que la Direction Générale fait de ses partenaires du « Dialogue Social » à l'INRA.

A maintes reprises, avant, pendant et après la session plénière des CAPN de techniciens et d'ingénieurs du 21 juin, nous avons attiré votre attention sur les effets pervers des modalités retenues pour **la campagne de mobilité 2011-2012** telles qu'elles sont indiquées dans votre note de service 2010-48, précisée par la note 2010-53.

En réponse à notre courrier du 9 août, votre lettre du 3 septembre illustre votre conception du dialogue avec les quatre organisations syndicales en général, avec le syndicat CGT-INRA en particulier.

Alors que nous vous expliquons depuis plus de trois mois que ces modalités remettent en cause les prérogatives des CAP dans l'instruction des dossiers de demande de mobilité, vous persistez en nous présentant le tableau de travail, établi à partir des seuls avis favorables formulés par la hiérarchie d'accueil, comme « outil destiné à faciliter le recueil des avis des CAPL et/ou des CAPN ».

Et vous concluez, non sans un certain cynisme, que puisque les tableaux de mobilité qui seront établis à l'issue des travaux des instances paritaires reprendront l'ensemble des avis émis par les instances paritaires, vous ne remettez pas en cause les prérogatives de ces instances.

Concernant les dossiers n'ayant pas reçu d'avis favorables par la hiérarchie d'accueil, il faudra qu'au cas par cas, les délégués demandent à ce qu'ils soient « évoqués » pour qu'ils figurent dans ce tableau.

Est-il si hors de portée de la DRH d'établir comme document de travail, un tableau récapitulatif de l'ensemble des dossiers, indiquant clairement si la hiérarchie a donné un avis et si oui la nature de l'avis (favorable, mitigé, défavorable, ...)

Vous voudriez compliquer la tâche des représentants du personnel, vous voudriez réduire les prérogatives des CAP, que vous ne vous y prendriez pas autrement !

Un troisième et dernier exemple de la manière dont vous entendez dialoguer avec les agents de l'INRA.

Après avoir vainement demandé aux membres des Commissions Scientifiques Spécialisées de sélectionner, à l'occasion de l'évaluation de leurs dossiers, les collègues chargés et directeurs de recherche pour leur attribuer **la Prime d'Excellence Scientifique** de type 2B ou de type 3, la Direction Générale foule au pied sa propre note de service 2009-63 mettant en œuvre la prime d'excellence scientifique à l'Inra. Elle organise à la hâte une nouvelle procédure de sélection s'appuyant sur les seuls membres de la Direction Générale.

Le 4 août, curieuse coïncidence pour gérer des privilèges, François HOULLIER déploie sur les chargés et directeurs de recherche le piège consistant à demander à nos collègues de s'auto-évaluer comme pourvoyeurs de travaux remarquables voire exceptionnels. Le formulaire joint à la lettre comporte des cases à cocher Oui ou Non pour chacun des deux types de PES.

Le système proposé est particulièrement pervers, aussi bien pour les collègues qui, conscients de leurs qualités mais modestes, cochent les cases NON, que pour les collègues qui, estimant que le jeu vaut la chandelle, mettent leur modestie sous le boisseau et cochent les cases OUI.

Heureusement, des collègues reconnus par leurs pairs et dont la renommée déborde largement les murs de l'INRA vous ont écrit pour vous donner les raisons pour lesquelles ils refusent de répondre à votre formulaire binaire, voire manichéen ; ils nous ont autorisé à publier leurs lettres souvent excellentes.

Heureusement, de nombreux collègues probablement moins confiants dans la protection que leur confrère leur notoriété, ont volontairement laissé passer la date du 15 septembre et nous l'ont indiqué, en étant assurés que nous protégerions leur anonymat.

Allez-vous tenir compte de ces prises de position, pour revoir votre position sur l'attribution de la PES ?

**Pour conclure, la loi 2010-751 du 5 juillet 2010 modifie le mode de fonctionnement des instances paritaires comme les CAP et supprime la parité au Comité Technique.** Dans le courant de ce CTP, nous confrontons nos analyses sur les projets de décrets et de circulaires d'application encore en négociation au niveau des fédérations syndicales, nous vous ferons un certain nombre de propositions.

Nous verrons alors comment vous entendez mettre en œuvre à l'INRA cette loi et ses deux décrets d'application.

Dans l'exposé des motifs de la loi susdite, il est indiqué qu'il s'agit de « moderniser » les lois dites Le PORS. Ces lois ont presque trente ans, il faut probablement les toiletter.

Mais, dès lors que le gouvernement actuel entend toucher à ces textes, nous ne pouvons qu'être a priori circonspects.

## Ordre du jour établi en séance

CGT demande de rajouter :

- 2 points sur Narbonne (Cité de la Vigne et du Vin – ITE),
- 1 sur Toulouse (ouverture à marché : prestation de médiation visant à gérer les conflits, prestation de coaching managérial),
- 1 sur Lille (relocalisation des SDAR du centre de Lille)

La discussion s'engage immédiatement sur Lille, la CFDT condamnant la façon dont ça se passe (conseil de gestion le mardi avec transmission des documents prévue le vendredi qui précède). CGT et CFDT refusent que le Conseil de Gestion soit conclusif. La direction demande quel délai les syndicats proposent pour reconvoquer le conseil de gestion. Refus des syndicats de donner une date. La direction prendra ses responsabilités.

## Réponse de la DG à la déclaration liminaire CGT

**S2I** : « Vous exagérez sur S2I. Ce n'est pas parce qu'on fait tout pour faire marcher le système qu'on s'apprête à privatiser, c'est le contraire. »

**Campagne de mobilité** : « Nous ne sommes pas d'accord, la DRH vous donnera la position de la DG. » : « Je maintiens que les prérogatives sont inchangées. » (...) « Je vais demander à quelle date on peut avoir la liste globale récapitulative que vous demandez. Je demande à DSI et DRH de regarder ça, on en reparlera dans ce CTP. »

Le DRH, s'étant absenté pour aller consulter ses services, est revenu nous dire en séance que au plus tard le 1er octobre, seront remis aux élus de la catégorie A sous forme électronique, tous les dossiers et un tableau récapitulatif de toutes les demandes avec les avis.

Au niveau local, même chose mais papier + électronique.

Les tableaux de travail remis en CAP présenteront les propositions de l'administration.

Nous nous sommes étonnés : pourquoi faire tout ce cirque pour finalement en arriver à ce qui se passait avant ?

Nous avons pris acte, nos élus en CAPN AI, IE et IR seront vigilants et nous tiendront au courant.

**PES** : « Vous dites que nous violons la NS, ce n'est pas vrai. »

## Dialogue social à l'INRA

Présentation par la direction générale de la loi de réforme du dialogue social du 5 juillet 2010.

### Pour la CGT-INRA :

- Contre la disparition du paritarisme. C'est un recul dans le fonctionnement de la FP.
- La DG expose des éléments qui sont encore en négociation au ministère de la FP.
- Les élections en CT (comité technique) ne semblent pas être obligatoires. Dans ce cas, les élections doivent se faire sur sigle et pas sur liste.
- Contre le tirage au sort pour pallier la non représentation d'une organisation syndicale à une CAP. Nous demandons à la place que les OS concernées désignent librement leurs représentants pour remplacer les élus et les candidats qui ne peuvent plus siéger (promotion de corps, départs, retraites).
- Seul point positif : les CHS national et de centre deviennent CHSCT.
- Pas d'accord pour une disparition des CLFP.
- Pas d'accord pour mise en place de CT de centre (=éclatement de l'INRA)
- La circulaire du 23 juillet indique que la DG doit demander l'avis de notre CTP. Nous pouvons donner notre avis sur élections sur liste ou sur sigle, nous voulons sur sigle.
- Nous demandons que la représentativité syndicale soit mesurée au niveau de l'INRA, pas inter EPST, ni ministérielle.
- Refus du vote électronique alors que la DG présente le vote électronique comme incontournable. Quelle marge sera laissée par la DG à la négociation ?

### Réponses DG et DRH :

- D'accord pour élection sur sigle et pas sur liste, si les textes le permettent.
- Désignation au CHSCT n'est pas figée.
- Sur le paritarisme, la messe est dite. En réponse à SUD qui avait dit que la suppression du paritarisme revenait à « cause toujours tu m'intéresses ». Dans ce cas, la DG fait remarquer que ces nouvelles dispositions le permettent tout autant que les anciennes (actuelles).

- Vote électronique : La DG est incapable d'organiser 3 élections (CT, CHSCT et CAPN) le même jour, c'est impossible de faire autrement. Les OS participeront à tous les choix (processus, prestataires, etc.).
- CLFP et CGC : on en reparlera.
- « Effectivement, dit la DRH, vous avez bien compris que nous sommes dans la situation où nous n'avons pas les décrets applicatifs de la loi, tout en ayant une circulaire. »

La CGT a proposé à la fin de la discussion que le CTP émette un vœu. Ce d'autant que la circulaire du 23 juillet impose justement de recueillir l'avis des CTP existants.

**La DG étant d'accord, nous sommes arrivés à un accord unanime sur 3 vœux :**

Élection sur sigle au CT

Remplacement du tirage au sort (CAP) par la désignation par l'OS qui a présenté la liste épuisée

Mesure de la représentativité à l'INRA

## Fonctionnement du CTP

La DG propose de faire comme pour le CCHS, un rapide relevé de conclusions qui sera publié à l'issue de chaque CTP.

Accord général après une brève discussion.

## A la demande de la CGT

### Fermeture de la cité de la vigne et du vin située à Pech Rouge

L'intervention de la CGT a porté sur la défense des emplois, des salariés. La DG a affirmé que la Maison Du Tourisme de Gruissan était l'employeur et que la mairie de Gruissan devait prendre ses responsabilités. L'affaire est dans les mains de la justice qui tranchera, selon la DG, sans aucun doute en faveur de l'INRA. De toute façon la cité va fermer et rouvrir dans un certain temps ! avec un nouveau projet. Les salariés pourront être réembauchés alors...

En conclusion, ce sont peu d'avancées sérieuses si ce n'est le fait que la cite rouvrira et que les salariés actuels pourront être concernés.

### ITE

L'Institut Technique de l'Environnement, est une structure montée en 2004 et qui vient de recevoir une délégation de service public entre le Grand Narbonne et la CCI de Narbonne à partir de juillet 2010. Cet ITE a le statut d'une association loi 1901 avec un président issu de la CCI. Cet ITE a comme mission des prestations de service d'appui à la recherche publique et privé (expérimentation, analyses, etc.), et de transfert technologique, autonome financièrement. L'INRA (LBE de Narbonne) fondateur de l'ITE héberge dans ses locaux le personnel de l'association, met à sa disposition le matériel de recherche et d'expérimentation, et lui apporte son soutien scientifique et technique. L'ITE était un outil développé par l'INRA au service des partenaires industriels du LBE. Depuis le début 2010, cette structure a été progressivement annexée par la CCI à des fins politiques, mettant en péril les 5 emplois créés dans le cadre de son activité (le Directeur a déjà été licencié en juillet 2010 et les autres personnels subissent des harcèlements moraux réguliers). Des procédures aux Prudhommes sont déjà engagées. Pour sauver ses salariés et cette structure fortement "mariée" à l'INRA, une solution de remplacement à l'ITE est envisagée avec l'INRA-Transfert.

La DG a semblé découvrir l'affaire avec beaucoup de mécontentement et concernant INRA Transfert, réclame à voir le montage avant toute décision. La CGT a insisté sur les emplois et le devenir des salariés. Selon un représentant de l'administration, une solution avec Agro Valo<sup>1</sup> est envisageable car les activités de prestation de service étaient vitales pour le LBE ; ce que la CGT a appuyé, tout en dénonçant ces montages qui mettent en danger les salariés employés dans ces structures.

Nous avons demandé à la DG de se pencher sur toutes ces structures dans l'INRA car le LBE n'est pas le seul concerné. Pour ITE, ils vont sans doute trouver une solution mais la DG va être très vigilante sur le montage.

<sup>1</sup> **Montpellier SupAgro** (en particulier la Direction de la Valorisation et du Transfert) s'est joint à l'INRA et à INRA transfert (filiale de valorisation de l'INRA) pour former une plate-forme commune pour le montage et l'accompagnement de projets de valorisation

## **Toulouse (ouverture à marché : prestation de médiation visant à gérer les conflits, prestation de coaching managérial)**

La CGT condamne fermement cette initiative et la dépense des fonds publics pour essayer de résoudre des problèmes relevant précisément du « dialogue social ». Réponse de la DG : « nous allons faire notre enquête ».

### **Résumé**

Nous avons semble-t-il gagné sur notre revendication concernant les CAP de mobilité, mais nous n'avons aucune certitude, donc restons vigilants.

Nous avons obtenu un vœu unanime du CTP concernant les élections (sur sigle) au CT, mais nous savons que les textes futurs risquent d'être contraires à ce vœu.

Il semble être certain que la représentativité syndicale (donc les décharges et le fonctionnement du syndicat qui en découlent) sera mesurée à l'INRA.

Nous avons obtenu un accord respectueux des résultats des élections sur le non tirage au sort dans les CAP, ce qui peut être utile pour plus tard.

Il n'est pour l'instant pas question de créer des CT de centre, la DG ayant apparemment volontairement évité le débat.

La disparition des CLFP n'est pas actée.